

Mémorial

du



Memorial

des

Grand-Duché de Luxembourg.
Großherzogtums Luxemburg.
Samedi, le 29 décembre 1945.
N° 76
Samstag, den 29. Dezember 1945.

Erratum. — Le Numéro 75 a été erronément daté du 28 novembre au lieu du 28 décembre.

Loi du 26 décembre 1945, concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour les exercices 1944 (du 10.9.1944 au 31.12.1944) et 1945.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 24 décembre 1945 et celle du Conseil d'Etat du même jour, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le Budget de l'Etat pour l'exercice 1944 (du 10 septembre au 31 décembre 1944) est arrêté :

En recette à la somme de .. 69.373.707 fr.

En dépense à la somme de .. 179.167.105 fr.

En recette et dépense pour

ordre à la somme de 3.474.000 fr.

Le tout conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. Le Budget de l'Etat pour l'exercice 1945 est arrêté :

En recette à la somme de .. 468.015.223 fr.

En dépense à la somme de 1.792.549.575 fr.
En recette et dépense pour
ordre à la somme de 103.500.000 fr.
Le tout conformément au tableau ci-annexé.

Art. 3. Pour faire face aux besoins de la Trésorerie d'Etat, le Ministre des Finances est autorisé à émettre des Bons du Trésor. Les conditions et modalités de cette émission, notamment le taux d'intérêt et l'époque de remboursement, seront déterminés par arrêté ministériel.

Art. 4. Ne sont pas susceptibles d'être transférés les crédits non limitatifs.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 26 décembre 1945.

Charlotte.

Les Membres du Gouvernement :

P. Dupong.

Jos. Bech.

P. Krier.

N. Margue.

V. Bodson.

G. Konsbruck.

Eug. Schaus.

Ch. Marx.

Art.	LIBELLÉ	Prévisions 1944	Prévisions 1945
Chapitre I^{er}. — RECETTES.			
Section 1^{re}. — Contributions Directes et Accises.			
1	Impôt général sur le revenu (Veranlagte Einkommensteuer — Lohnsteuer — Kapitalertragsteuer — Körperschaftsteuer)	22.603.072	130.000.000
1bis	Impôt sur la fortune (Vermögensteuer)	1.261.570	25.000.000
2	Impôt sur les bénéficiaires de guerre	p ^r mém.	p ^r mém.
2bis	Impôt extraordinaire sur la fortune	p ^r mém.	p ^r mém.
2ter	Impôt sur les tantièmes (Abgabe von Aufsichtsratsvergütungen) ...	11.129	200.000
2 ⁴	Impôt sur le chiffre d'affaires (Umsatzsteuer)	4.891.354	50.000.000
2 ⁵	Impôt sur les transports (Beförderungssteuer)	17.048	100.000
2 ⁶	Impôt sur les assurances (Versicherungssteuer)	11.371	800.000
3	Recettes sur toccage	p ^r mém.	p ^r mém.
4	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	271.430	2.000.000
5	Impôt sur les cabarets	215.200	2.500.000
6	Eaux-de-vie	—	1.000.000
7	Taxe de consommation sur l'alcool	—	1.500.000
8	Taxe sur la vérification des poids et mesures et le jaugeage des fûts et tonneaux	2.193	100.000
9	Remboursement par les communes des frais de renouvellement des plans parcellaires déposés aux secrétariats	p ^r mém.	p ^r mém.
10	Extraits du cadastre	—	60.000
11	Recettes diverses	175.198	9.500.000
11bis	Part du Grand-Duché dans l'excédent des recettes du service de l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce	p ^r mém.	p ^r mém.
12	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Feuerschutzsteuer)	1.155	500.000
		29.460.720	223.260.000
Section 2. — Douanes.			
13	Part du Grand-Duché dans les revenus de l'Union Economique	9.155.800	58.485.000
13bis	Recettes en exécution de l'article 12 de la Convention établissant l'Union Economique. (Période du 1 ^{er} mai 1945 au 31 décembre 1945)	—	14.500.000

Le signe désigne les articles *sans libellé et sans crédit*.

Art.	LIBELLÉ	Prévisions 1944	Prévisions 1945
13 ^{ter}	Recettes en exécution de l'article 13 de la Convention établissant l'Union Economique. (Primes à l'agriculture.) (Période du 1 ^{er} mai 1945 au 31 décembre 1945)	p ^r mém.	p ^r mém.
14	Loyers	15.900	90.000
15	Recettes diverses	4.600	5.000
		9.176.300	73.080.000
	Section 3. — Enregistrement et Domaines.		
16	Enregistrement	17.000	6.983.000
17	Hypothèques	1.700	998.300
18	Successions	p ^r mém.	2.000.000
19	Timbre	61.000	939.000
19 ^{bis}	Droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'art. 11 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse	p ^r mém.	p ^r mém.
19 ^{ter}	Produit de la vente des permis pour l'exercice de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et l'Allemagne	p ^r mém.	p ^r mém.
20	Impôt du timbre sur les lettres de voiture	p ^r mém.	p ^r mém.
21	Taxe d'abonnement sur les titres des sociétés	p ^r mém.	5.000.000
22	Impôt sur les billets de banque	p ^r mém.	p ^r mém.
23	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	—	60.000
24	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire	23.000	977.000
25	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires, transmises à l'étranger	600	199.400
26	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	p ^r mém.	10.000
27	Fermage de la pêche et des passages d'eau	p ^r mém.	p ^r mém.
28	Etablissement piscicole de Warken. — Vente d'alevins et de truitelles ..	p ^r mém.	p ^r mém.
29	Domaine forestier de l'Etat. — Produit des ventes de bois et relaiement du droit de chasse, y compris les bois réservés pour le chauffage des bâtiments de l'Etat	500.000	2.556.000
30	Frais d'administration des bois des communes et des établissements publics. — Remboursement des traitements des chefs de cantonnement	69.500	277.500
31	Ventes immobilières	p ^r mém.	p ^r mém.
32	Ventes mobilières. — Vente de reproducteurs	p ^r mém.	p ^r mém.

Art.	L I B E L L É	Prévisions 1944	Prévisions 1945
33	Ventes mobilières. — Produit des routes et autres ventes mobilières	800	199.200
34	Cassage mécanique de Merkholtz. — Vente de produits.....	p ^r mém.	50.000
35	Produit des pépinières forestières	p ^r mém.	p ^r mém.
35bis	Produit des pépinières de vignes de l'Etat	p ^r mém.	p ^r mém.
36	Locations	1.000	199.000
37	Frais de ventes immobilières.....	p ^r mém.	p ^r mém.
38	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières	p ^r mém.	30.000
39	Taxes et annuités des brevets d'invention et des marques de fabrique.	1.630	100.000
40	Assistance judiciaire et procédure en debet. — Recouvrements ...	p ^r mém.	p ^r mém.
41	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes, frais de publication au Mémorial et recettes diverses..	5.500	294.500
42	Impôt sur le chiffre d'affaires (voir l'art. 2 ⁴ des recettes)	—	—
43	Rentes de concessions minières.....	234.167	234.167
44	Rentes de concessions minières. — Loi du 29 novembre 1913	1.297.291	1.297.291
44bis	Rentes minières. — Revalorisation contractuelle. — Loi du 27 juillet 1938	5.688.875	5.688.875
	Section 4. — Postes, Télégraphes et Téléphones.	7.902.063	28.093.233
45	Postes. — Taxes des correspondances et autres recettes	3.834.354	31.460.000
46	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	9.920	200.000
47	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes, y compris le service des horloges électriques, installations et abonnements...	129.340	9.000.000
48	Taxe sur les appareils radioélectriques	265.306	1.200.000
48bis	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres spéciaux ainsi que sur les télégrammes de philanthropie en faveur des œuvres de charité	1.829.000	17.800.000
	Section 5. — Ravitaillement et Affaires Economiques.	6.067.920	59.660.000
49	Remboursement de la part des communes (50%) des dépenses occasionnées par le paiement des indemnités du personnel des sous-offices de ravitaillement	632.975	2.529.748
49bis	Remboursement de la part des communes des dépenses diverses occasionnées par les sous-offices de ravitaillement	202.500	670.000

Art.	L I B E L L É	Prévisions 1944	Prévisions 1945
49 ^{er}	Recettes escomptées par l'Office des Combustibles	1.200.000	5.000.000
49 ⁴	Recettes escomptées par l'Office central du ravitaillement alimentaire	—	2.100.000
49 ⁵	Recettes escomptées par l'Office des prix	40.000	900.000
49 ⁶	Recettes escomptées par l'Office central des carburants	—	4.200.000
49 ⁷	Taxe de mouture	320.000	1.100.000
49 ⁸	Taxes d'abattage	—	400.000
49 ⁹	Recettes diverses	110.000	110.000
		2.505.475	17.009.748
	Section.6. — Prisons, dépôt de mendicité, Hospice du Rham, Maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.		
50	Prisons. — Produit du travail des détenus	365.000	740.000
51	Id. — Recettes diverses du service économique.....	—	60.000
51 ^{bis}	Id. — Remboursement des frais de détention des condamnés politiques	3.000.000	10.800.000
52	Recouvrement des frais d'entretien de reclus de sourds-muets et autres pensionnaires.	—	4.000.000
53	Produit du travail des malades de la maison de santé d'Ettelbruck ..	5.000	55.000
		3.370.000	15.655.000
	Section 7. — Recettes diverses.		
54	Part contributive des communes pour subvenir en partie au paiement des pensions du personnel enseignant	128.520	771.170
55	Part (331/3%) incombant aux administrations communales dans le paiement des traitements du personnel de l'enseignement primaire	2.162.160	12.852.830
56	Contingents de différentes villes dans les dépenses des établissements d'enseignement moyen, de l'école agricole et de l'école d'artisans et minerval à payer par les élèves de ces établissements	56.000	700.000
57	Part de la Ville de Luxembourg dans les frais d'entretien, de gardiennage, d'éclairage etc. du lycée de jeunes filles de Luxembourg...	30.000	60.000
58	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades et des brevets d'instituteurs	—	100.000
59	Taxes à payer par les candidats aux examens du brevet de maîtrise en 1944 et 1945.....	—	50.000
60	Banque Internatinnale. — Traitement du cnmmissaire du Gouvernement	20.600	103.000
61	Versement des chemins de fer luxembourgeois à titre d'intérêts et d'amortissement des dépenses de travaux complémentaires exécutés sur le réseau Guillaume-Luxembourg jusqu'au 10 mai 1940 à l'aide de fonds avancés par l'Etat	2.046.627	6.698.060

Art.	LIBELLÉ	Prévisions 1944	Prévisions 1945
62	Intérêts dus à l'Etat sur son avoir en compte-courant à la Société Nationale des chemins de fer français pour les années 1939 à 1944	1.360.000	58.000
63	◊		
64	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-Etat	p ^r mém.	p ^r mém.
64bis	Produit du sanatorium et de l'institut médical de Mondorf-les-Bains ..	—	300.000
65	Intérêts de la Dotation du Crédit Foncier	—	—
66	Excédent de recettes de comptes extraordinaires.	p ^r mém.	p ^r mém.
67	Remboursement de subsides remboursables pour études supérieures...	p ^r mém.	150.000
67bis	Ventes de cartes agricoles	p ^r mém.	p ^r mém.
68	Produit des taxes sur les licences d'importation et d'exportation	p ^r mém.	399.000
69	Intérêts de fonds en dépôt	p ^r mém.	p ^r mém.
70	Maternité. — Ecole d'accouchement. — Frais d'entretien des pensionnaires. — Minerval des élèves	140.000	1.750.000
70bis	Remboursement de frais d'entretien de personnes placées au sanatorium de Kopstal ou dans d'autres établissements de cure	—	380.000
71	Recettes du Laboratoire pratique de bactériologie	5.000	72.000
72	Station agricole de l'Etat à Ettelbruck. — Produit des analyses...	p ^r mém.	p ^r mém.
73	Parts contributives des villes de Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Diekirch pour couvrir les frais d'administration des bourses du travail	p ^r mém.	p ^r mém.
74	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	p ^r mém.	75.000
75	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	p ^r mém.	2.000.000
76	Taxes consulaires	p ^r mém.	p ^r mém.
77	Remboursement à faire à l'Etat sur les allocations de chômage, conformément à la loi du 6 août 1921.....	p ^r mém.	p ^r mém.
78	Remboursement à l'Etat, à raison de 60% des traitements et des frais de déplacement des commissaires de police, des adjoints aux commissaires de police et des agents de la police locale étatisée	700.000	2.821.000
79	Assurances sociales. — Remboursement de la part des communes dans les rentes invalidité et vieillesse	p ^r mém.	1.125.000
79bis	Id. — Remboursement (25%) de la part des communes dans les suppléments de rentes alloués aux bénéficiaires de rentes invalidité et vieillesse	p ^r mém.	1.310.000
80	Logements populaires. — Amortissements, remboursements anticipés et intérêts	2.890.300	3.500.000

Art.	LIBELLÉ	Prévisions 1944	Prévisions 1945
80bis	Remboursement d'une avance faite au Service des Logements populaires en 1939.....	p ^r mém.	p ^r mém.
81	Fonds d'améliorations agricoles. — Amortissements et intérêts	859.570	250.000
82	Participation du Grand-Duché aux bénéfices de la Banque Nationale de Belgique	p ^r mém.	p ^r mém.
83	Vente d'ouvrages de droit publiés par le département de la Justice ..	p ^r mém.	p ^r mém.
83bis	Vente de manuels de classe et d'autres livres par le département de l'Instruction Publique	p ^r mém.	pr mém.
84	Récupération à charge des intéressés, des frais avancés par l'Etat pour l'exécution de travaux ordinaires de curage et de réparation aux cours d'eau non navigables ni flottables et à leurs dépendances. (Loi du 16 mai 1929).	p ^r mém.	100.000
84bis	Vente de plantes et de légumes. (Service phytopath.) (Serres de Lallange et d'Ettelbruck).	p ^r mém.	70.000
84ter	Remboursement d'avances faites dans l'intérêt de la reconstruction agricole. (Achat d'animaux, machines agricoles, semences etc. etc.)	p ^r mém.	p ^r mém.
84 ⁴	Remboursement par les communes d'un quart des allocations payées aux évacués	—	3.250.000
85	Redevances de la Compagnie grand-ducale d'Électricité	220.000	720.000
85bis	Participation de l'Etat à la Compagnie grand-ducale d'Électricité..	272.452	1.089.807
86	Produit de la vente des véhicules butin de guerre	p ^r mém.	3.000.000
87	Participation de l'Etat aux dividendes de la Société anonyme pour la construction d'habitations à bon marché	p ^r mém.	102.375
87bis	Participation de l'Etat aux bénéfices de Radio-Luxembourg	p ^r mém.	p ^r mém.
88	Remboursement de la Caisse commune du Notariat	p ^r mém.	1.000.000
88bis	Echange de francs français. — Contrevaletur des billets d'invasion ou tricolores présentés à l'échange	—	6.400.000
	Section 8. — Recettes provenant de l'émission d'Emprunts.	10.891.229	51.257.242
89	Agrandissement de la Maison de Santé d'Ettelbruck	p ^r mém.	p ^r mém.
90	Produit de l'emprunt à réaliser en exécution de la loi du 2 août 1939 autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de 41.500.000 fr. pour l'exécution de travaux extraordinaires	p ^r mém.	p ^r mém.
	Total général des recettes	69.373.707	468.015.223

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
	Chapitre II. — DÉPENSES.		
	Section 1 ^{re} . — Liste civile.		
1	Liste civile.....	65.000	200.000
1bis	Frais de représentation et part de l'Etat dans les frais d'entretien des Habitations de la Maison Souveraine. (Crédit non limitatif)	676.000	2.080.000
		741.000	2.280.000
	Section 2. — Gouvernement.		
2	Traitements et indemnités de représentation des Membres du Gouvernement et traitements des Conseillers de Gouvernement	461.450	2.422.900
3	Traitements et indemnités du personnel du Gouvernement	1.100.400	4.893.800
4	Frais de route et de séjour, y compris les voyages à l'étranger,	45.000	250.000
5	Frais d'impression, frais des services de nettoyage et de chauffage ...	135.000	450.000
5bis	Office d'Information. — Frais de bureau, impression du Bulletin d'Information, publications et annonces, émissions radiophoniques, documentation, imprévus	—	75.000
6	Bibliothèque	—	50.000
7	Archives du Gouvernement — Acquisitions, matériel, outillage, indemnités et salaires dans l'intérêt de la conservation des archives	20.000	100.000
8	Frais de publication du Mémorial	20.000	250.000
9	Frais de publication de la Pasinomie luxembourgeoise	—	20.000
10	Office de Statistique — Traitements et indemnités	171.500	617.500
11	Frais de route et de séjour.....	1.500	10.000
12	Frais de publication, imprimés, bibliothèque, service de nettoyage et de chauffage	20.000	100.000
12bis	Travaux extraordinaires de Statistique	—	50.000
12ter	Recensement général de la population à prévoir pour le 31 déc.1945	—	300.000
12 ⁴	Recensement général du bétail	—	30.000
12 ⁵	Relèvement des superficies emblavées	—	300.000
13	Dépenses diverses. — Imprévus, y compris un restant de l'exercice 1944 de 15.000 fr.....	—	65.000
13bis	Subventions à des fonctionnaires et employés de l'Etat se trouvant dans une situation précaire par suite de maladie ou d'accident...	—	200.000
14	Location de l'immeuble de la Société des Terres-Rouges, Bd. du Viaduc, et d'autres immeubles, y compris un restant de l'exercice 1944 de 3.500 fr	80.000	278.500

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
15	Conseil de discipline des fonctionnaires. — Jetons de présence, indemnités et autres frais.....	— 2.054.850	30.000 10.492.700
	Section 3. — Chambre des Députés.		
16	Chambre des députés	150.000	2.000.000
	Section 4. — Conseil d'Etat.		
17	Conseil d'Etat	p ^r mém.	p ^r mém.
	Section 5. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.		
18	Traitement du secrétaire	p ^r mém.	p ^r mém.
19	Frais de bureau, de déplacement et autres.....	p ^r mém.	p ^r mém.
	Sertion 6. — Affaires Etrangères. — Relations extérieures.		
20	Dépenses pour distinctions honorifiques	—	100.000
21	Frais de fonctionnement de la Commission des Licences (sans distinction d'exercice)	13.575	265.000
21bis	Mesures d'exécution de la Convention du 23 mai 1935 en ce qui concerne le régime autonome de la Commission des Licences. — Frais de surveillance à la frontière. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	p ^r mém.
22	Légations et consulats. — Indemnités des agents diplomatiques et consulaires pour légalisations d'actes. — Frais de représentation extraordinaires du Ministre des Affaires Etrangères. (Crédit non limitatif)	1.050.000	8.083.000
23	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	p ^r mém.
24	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Société des Nations	p ^r mém.	p ^r mém.
24bis	Collaboration du Grand-Duché à des mesures internationales prises en exécution du Pacte de la Société des Nations ou d'arrangements internationaux destinés à assurer la paix générale. (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	p ^r mém.
24ter	Frais de procédure des commissions de conciliation et d'arbitrage, en exécution des traités et conventions internationaux	p ^r mém.	p ^r mém.
24 ⁴	Part contributive du Grand-Duché dans les frais du Comité international de Médecine et de Pharmacie militaire	p ^r mém.	p ^r mém.
24 ⁵	Subvention du Grand-Duché au Comité international d'Information et d'Action pour la Protection de la population civile en temps de guerre	p ^r mém.	p ^r mém.

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944.	Crédits pour 1945.
24 ⁵	Parts contributives du Grand-Duché aux Organisations internationales créées depuis 1940. (Crédit non limitatif)	—	512.600
		1.063.575	8.960.600
	Section 7. — Justice.		
25	Justice — Traitements des magistrats et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire	1.413.200	7.805.900
25 ^{bis}	Id. — Indemnités des employés temporaires	170.700	836.800
25 ^{ter}	Id. — Indemnités des employés de l'administration de la Justice engagés sous le régime allemand et congédiés en octobre 1944	120.000	—
26	Id. — Indemnités diverses etc.	12.150	240.000
26 ^{bis}	Id. — Attachés au Ministère de la Justice. (Crédit non limitatif)	140.000	1.450.000
27	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire	74.500	198.950
27 ^{bis}	Protection de l'enfance	—	15.000
27 ^{ter}	Service d'internement. — Jetons de présence des commissions et fournitures	22.000	50.000
28	Publication de la Pasicrisie luxembourgeoise. — Subside	—	20.000
28 ^{bis}	Frais de publication d'ouvrages de droit, prix, indemnités, subsides, commissions et dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	—	50.000
29	Frais de bureau	73.500	465.800
30	Frais de route et de séjour	1.200	100.000
31	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	p ^r mém.	p ^r mém.
32	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger, indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance sociale et de prud'hommes, en matière de louage de service des employés privés ainsi qu'en matière de protection des locataires, frais de procédure devant le Conseil de discipline; frais d'instance devant le Conseil d'Etat, Comité du contentieux; dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et mendiants, et pour l'exécution des arrêtes d'expulsion; frais des copies délivrées aux avocats commis d'office en matière pénale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	250.000
33	Huissiers, audienciers, indemnités	—	22.400
34	Frais d'exécution d'arrêtes criminels. (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	p ^r mém.
35	Frais du service de la carte d'identité pour étrangers	—	150.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
35bis	Remboursement d'avances faites au Mouvement de résistance luxembourgeois en Belgique. (Restant de l'exercice antérieur). Régularisation de deux ordonnances provisoires.	—	900.000
		2.027.250	12.554.850
	Section 8. — Cultes.		
	<i>a) Culte catholique.</i>		
36	Traitements du clergé	—	7.080.600
37	Frais de bureau et de voyages de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale.....	—	22.500
38	Indemnités revenant aux personnes chargées de l'instruction religieuse dans les écoles primaires. (Sans distinction d'exercice)		264.000
39	Séminaire. — Traitements	—	193.400
40	Bourses d'études aux élèves nécessiteux du séminaire	—	24.000
41	Subside pour la bibliothèque du séminaire	—	5.400
42	Subside pour le culte catholique (y compris l'indemnité pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens et Polonais) ; indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur les localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnité pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades	—	42.000
	<i>b) Culte protestant.</i>		
43	Traitement du pasteur protestant	—	32.600
44	Subside	—	30.000
	<i>c) Culte israélite</i>		
45	Traitement du rabbin	—	32.600
46	Subside	—	30.000
		—	7.757.100
	Section 9. — Force armée.		
	A. — Armée.		
47	Traitements et indemnités des officiers, du médecin, de l'aumônier, des aspirants-officiers et de l'instituteur ; solde et indemnités des sous-officiers, des caporaux et soldats. — Traitements et indemnités des membres de la musique militaire	266.100	22.099.228
47bis	Armée. — Casernement, cuisine, y compris un restant de l'exercice 1944 de 205.000 fr.....	—	5.705.000
47ter	Id. — Equipement, armement, motorisation et frais d'entretien de réparation etc., y compris un restant de l'exercice 1944 de 60.000 fr.	—	14.500.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
47 ⁴	Id. — Service Sanitaire : (bureau du médecin, acquisition d'instruments, médicaments etc.), y compris un restant de l'exercice 1944 de 4.000 fr.	—	1.500.000
47 ⁵	Id. — Frais de bureau : (imprimés, matériel de bureau etc.).....	—	500.000
47 ⁶	Id. — Frais de location, d'entretien, service de chauffage etc., y compris un restant de l'exercice 1944 de 500 fr.	—	1.250.000
47 ⁷	Id. — Acquisition et entretien des instruments de musique et acquisition des pièces de musique, y compris un restant de l'exercice 1944 de 2.000 fr.....	—	52.000
47 ⁸	Id. — Instruction et entraînement : (acquisition de matériel de sport, location de terrain de sport et entraînement, natation etc.), y compris un restant de l'exercice 1944 de 25.000 fr.	—	1.000.000
47 ⁹	Id. — Frais de déménagement extraordinaires, y compris un restant de l'exercice 1944 de 2.500 fr.	—	52.500
47 ¹⁰	Id. — Dépenses imprévues, y compris un restant de l'exercice antérieur	—	4.000.000
	B. — Gendarmerie.		
48	Traitements des Officiers.....	93.974	476.026
48 ^{bis}	Indemnités diverses et frais de représentation et de tournée	8.875	46.500
49	Solde du corps de gendarmes y compris un crédit de 50.275 fr. pour croix de service	1.842.203	7.158.172
49 ^{bis}	Solde des gendarmes-auxiliaires	2.238.886	9.341.11
49 ^{ter}	Service sanitaire des gendarmes-auxiliaires	214.080	585.920
49 ⁴	Remboursement par l'Etat d'indemnités payées par l'Union des mouvements de résistance à ses membres-miliciens, chargés du maintien de l'ordre public (restant d'exercice).....	—	2.125.000
50	Indemnités diverses	296.724	1.170.479
50 ^{bis}	Dépenses de service du corps de gendarmes.....	271.900	3.000.000
51	Casernement de la gendarmerie. — Location de maisons servant de casernes de gendarmerie, y compris un restant de l'exercice 1944 de 2850 fr.....	70.488	240.000
	Section 10. — Chambre des Comptes.	5.303.230	74.801.939
52	Traitements des membres et des employés de la Chambre des Comptes	110.000	655.000
53	Jetons de présence des conseillers suppléants, frais de bureau et de nettoyage (impressions et bibliothèques comprises) frais de route et de séjour et dépenses imprévues	11.000	60.000
		121.000	715.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
	Section 11. — Contributions directes, accises, cadastre et poids et mesures.		
54	Traitements du personnel de l'administration des contributions, du cadastre et des poids et mesures, y compris les rétributions variables des géomètres du cadastre.....	1.204.130	8.634.208
54bis	Rémunération des employés temporaires et ouvriers, y compris le cadastre	328.000	969.400
55	Jetons de présence des membres de l'instance de recours prévue par l'art. 8 de l'arrêté gr.-d. du 26 octobre 1944 concernant les impôts, cotisations et droits	—	20.000
56	Frais de route et de séjour ordinaires	20.000	300.000
56bis	Crédit extraordinaire pour les frais de déplacement et de séjour des fonctionnaires et employés que les circonstances empêchent de reprendre leur service au lieu de leur résidence ou de leur domicile	150.000	400.000
56ter	Frais de déménagement pour la reconstitution des services locaux. (Sans distinction d'exercice)	—	200.000
57	Renouvellement des plans et des registres cadastraux détruits par faits de guerre	—	250.000
58	Triangulation générale du pays : Traitement du personnel occupé à ce service	—	71.000
58bis	Id. — Indemnités et salaires du personnel auxiliaire.....	—	155.000
58ter	Id. — Frais de route et de séjour	—	176.000
58 ⁴	Id. — Travaux et frais d'acquisition de matériel. (Sans distinction d'exercice)	—	548.000
59	Frais de bureau de l'Administration des Contributions, des Accises, du Cadastre et des Poids et Mesures, y compris les instruments et les frais d'installation des stations téléphoniques aux bureaux du personnel de l'Administration	75.500	968.000
59bis	Frais de nouvelles installations téléphoniques aux bureaux des Contributions	—	100.000
59ter	Frais de reprise des installations téléphoniques aux bureaux des Contributions à Luxembourg, Esch-s.-Alzette, Echternach et aux bureaux du Cadastre	—	250.000
59 ⁴	Loyers, taxes et frais divers pour bureaux de recettes centralisés. (Sans distinction d'exercice)	47.000	200.000
59 ⁵	Frais d'acquisition et d'entretien d'une voiture-automobile pour le service des Contributions et Accises.....	—	100.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
60	Part des communes dans les droits perçus sur l'exploitation des mines concédées à des sociétés de chemins de fer. — Art. 6 de la loi du 10 janvier 1924. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50.000
60bis	Part des communes dans le produit de l'impôt sur le revenu (Bürgersteuerausgleichbeträge). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.333.000	20.000.000
61	◆		
62	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos	—	35.000
63	◆		
63bis	Décharge de la taxe sur les appareils radioélectriques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000
64	Restitutions et décharges de la taxe de consommation sur l'alcool etc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300.000
65	Restitutions et décharges de taxes de cabaretage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000
66	Dépenses diverses, y compris un restant d'exercice de 100 fr.	—	10.100
67	Service de jaugeage; acquisition d'alcoolomètres, thermomètres et saccharomètres; service des compteurs et vaisseaux mesureurs d'alcool; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.000	80.000
68	Frais d'expertises, frais judiciaires. (Sans distinction d'exercice)...	—	40.000
		5.158.630	33.961.708
	Section 12. — Douanes.		
69	Traitements et salaires	3.600.000	19.014.320
70	◆		
71	Indemnités du personnel, location, aménagement, entretien, ameublement, chauffage et éclairage des immeubles ou parties d'immeubles affectés au service de l'Administration, fournitures de bureau, armement et équipement du personnel, matériel de bureau fourni par la Belgique, y compris un restant de l'exercice 1944	225.000	1.776.920
72	Primes à l'agriculture. (Période du 1 ^{er} mai 1945 au 31 décembre 1945)	p ^f mém.	p ^f mém.
73	Loyers des logements de service, mise en état de ceux-ci et menues dépenses, y compris un restant de l'exercice 1944	30.000	2.120.000
		3.855.000	22.911.240
	Section 13. — Enregistrement et Domaines.		
74	Traitements et indemnités	550.000	3.081.400
74bis	Rémunération des employés temporaires	27.300	126.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
75	◆		
76	Indemnités de déplacement des fonctionnaires de l'administration...	1.210	120.000
77	Indemnités pour gestions temporaires ou remplacement des receveurs et conservateurs	—	40.000
78	Indemnités et dépenses diverses.	—	12.000
79	Remises et suppléments fixes des receveurs et conservateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.100	230.000
80	Frais de bureau de la direction (impressions et livres compris) des inspecteurs, vérificateurs et receveurs, publication d'un journal de l'enregistrement, frais d'installation du téléphone aux bureaux des inspecteurs, des vérificateurs et des comptables, y compris l'abonnement et les communications	16.300	150.000
80bis	Installation des bureaux dans les bâtiments publics, aménagement des bureaux, acquisitions de mobilier, loyers, frais de déménagement, y compris un restant de l'exercice antérieur de 20.800 fr.	—	120.800
81	Frais de poursuite et d'instance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	40.000
82	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892 sur la procédure en debet, en matière de faillite et des lois du 23 mars 1893 et du 26 septembre 1919 sur l'assistance judiciaire et la procédure en debet. (Sans distinction d'exercice).	—	300.000
83	Restitutions. (Crédit non limitatif)	—	50.000
84	Frais d'adjudication exposés par l'administration des Domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	—	50.000
85	Frais de vente d'immeubles	—	20.000
86	Travaux d'entretien, plantations et boisements sur les terrains des fortifications, réparations urgentes exécutées par l'administration des Domaines	17.700	80.000
87	Remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés etc. recouverts sur les condamnés. (Crédit non limitatif)...	—	3.000
88	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles et dépenses de l'atelier, y compris un restant d'exercice de 4.550 fr.	—	304.550
89	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine. (Sans distinction d'exercice)	2.600	300.000
89bis	Loyer des bureaux de la direction et des services de contrôle	20.000	72.000
90	◆		
91	◆		

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
92	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers. (Crédit non limitatif)	—	250.000
	Section 14. — Postes, Télégraphes et Téléphones.	648.210	5.349.750
93	Traitements et indemnités du personnel	4.994.000	28.992.000
93bis	Rémunération des employés temporaires	589.487	198.500
94	Indemnités pour services extraordinaires ; frais de remplacement Indemnités à des candidats-facteurs, des aides temporaires et des préposés d'agences auxiliaires	1.127.638	2.593.370
95	Indemnités pour frais de route et de séjour, indemnités de repas pour certains facteurs et indemnités aversionnelles pour frais de bureau	54.070	238.930
96	Loyers, construction, entretien et amélioration des maisons postales et des bureaux postaux	524.800	2.365.200
96bis	Travaux et fournitures en vue de la réparation des dommages de guerre aux bâtiments postaux et au mobilier postal, y compris un restant de l'exercice antérieur au montant de 15.600 fr.	—	2.000.000
97	Indemnités aux chemins de fer pour transports des dépêches et des colis.	700	279 300
98	Impressions ; timbres-poste et cartes-postales ; matériel de bureau ; matériel du service postal ; nettoyage	300.000	5.130.000
99	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes	—	427.000
100	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux y compris un restant de 36.900 fr. de l'exercice antérieur	—	66.900
101	Dépenses diverses et imprévues, y compris un restant de l'exercice antérieur	87.000	333.000
102	Service technique. — Entretien et extension des réseaux aériens et souterrains des centrales téléphoniques, des appareils télégraphiques et des postes d'abonnés, entretien des automobiles ; dépenses diverses, y compris un restant de l'exercice antérieur	245.925	4.110.080
102bis	Id. — Salaires d'ouvriers (62 manoeuvres payés à l'heure), indemnités pour enfants, frais de séjour etc.	694.000	2.100.000
102ter	Id. — Travaux et fournitures en vue de la réparation des réseaux et installations téléphoniques endommagés par suite de faits de guerre	—	2.500.000
103	Id. — Subside à la masse d'habillement.	—	135.600
104	Acquisitions de voitures automobiles pour le service postal et de con- struction	—	650.000
105	Remboursement partiel aux communes des frais de gestion des cabines publiques communales	—	73.000
		8.617.620	52.192.880

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
Section 15. — Caisse Générale de l'Etat.			
106	Traitements et indemnités du personnel	39.150	195.115
106bis	Frais de remplacement du personnel du Service de la Caisse Générale occupé ailleurs	15.670	54.105
106ter	Remboursement à la Caisse d'épargne des traitements des fonctionnaires de cet établissement du chef de leur collaboration au contrôle, à la vérification et à l'établissement des comptes des différentes monnaies entrées lors de l'échange monétaire	50.000	40.000
107	Frais de contrôle, de gestion et de bureau ; indemnités pour pertes de caisse et pour services extraordinaires ; primes d'assurance contre le vol, fournitures d'imprimés et de mobilier, aménagement des caveaux, dépenses imprévues	45.000	65.000
108	Frais de gestion proprement dits y compris le loyer des bureaux et caveaux, du chauffage, de l'éclairage etc.	17.700	83.120
108bis	Dépenses diverses y compris les frais de manipulation occasionnés à l'occasion de l'entrée des nouveaux signes monétaires	15.000	15.000
		182.520	452.340
Section 16. — Trésorerie de l'Etat.			
109	Traitements et indemnités du personnel	55.580	526.420
110	Frais de bureau, de nettoyage et de chauffage ; dépenses diverses et imprévues	48.000	45.000
111	Intérêts dus sur le compte-avances ouvert auprès de la Caisse d'épargne. (Crédit non limitatif)	—	1.000
112	Dépenses occasionnées par l'étude des questions d'ordre financier. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	p ^r mém.
112bis	Echange monétaire, recensement des valeurs, etc. — Imprimés et dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif)	45.000	30.000
		148.580	602.420
Section 17. — Dette publique.			
113	Service de l'emprunt 5% de 1930 en Florins P.B. ; remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	25.611.000
114	Service de l'emprunt 5% de 1932 en Florins P.B. ; remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	28.544.000
115	Service de l'emprunt de conversion 4½% de 1934 au taux d'intérêt réduit de 3¼% en vertu de l'arrêté du 9 juillet 1937 ; remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	16.854 000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
115bis	Id. — Montant des titres restant à rembourser en vertu de la loi de conversion du 27 décembre 1933.....	—	40.000
115ter	Emprunts convertis en vertu de la loi du 27 décembre 1933. Obligations remboursables et coupons échus non encore présentés à l'encaissement. — Restants d'exercices antérieurs. (Crédit non limitatif)	—	20.000
116	Service de l'emprunt de conversion 4% de 1935 au taux d'intérêt réduit de 3,50% en vertu de l'arrêté du 25 juillet 1938 ; remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.889.000
116bis	Id. — Obligations remboursables et coupons échus non encore présentés à l'encaissement. — Restants d'exercices antérieurs. (Crédit non limitatif)	—	10.000
117	Service de l'emprunt 4% de 1936 (I ^{re} tranche) de 41.771.00 fr. provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1931. (Loi du 23 décembre 1935). Remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.624.000
118	Service de l'emprunt 4% de 1936 (II ^e tranche) de 48.726.000 fr. provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1933. (Loi du 23 décembre 1935.) Remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.245.000
119	Service de l'emprunt 4% de 1936 de 50.000.000 fr. (Loi du 23 décembre 1935). Remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.838.000
120	Service de l'emprunt 3¾% de 1937. (Loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 15 mars 1937). — Remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.644.000
121	Service de l'emprunt 3,50% de 1938. (Loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 28 mai 1938.) — Remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.345.000
122	Service des Bons du Trésor ; paiement des intérêts et autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000.000
123	Confection de Bons de caisse de l'Etat ; frais y relatifs et frais de contrôle des Bons malpropres et délabrés. (Crédit non limitatif) ...	—	1.000.000
123bis	Remboursement de Bons de caisse de l'Etat présentés tardivement à l'échange. (Crédit non limitatif)	—	20.000
123ter	Mise hors cours des Bons de caisse de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	p ^r mém.
123 ⁴	Dépenses diverses (impression etc.) résultant éventuellement de l'échange monétaire et de la vérification des opérations de l'échange. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	15.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
123 ⁵	Retrait de billon allemand. — Régularisation d'une moins-value. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	20.000
123 ⁶	Emission de monnaie divisionnaire. — Dépenses résultant de la frappe éventuelle d'une nouvelle monnaie de billon. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—
123 ⁷	Remplacement de titres de la dette publique détruits ou détériorés par suite de faits de guerre. — Frais d'impression des numéros ...	—	5.000
124	◊		
125	Intervention de l'Etat dans le paiement des intérêts et de l'amortissement d'un prêt de 5 millions de francs, contracté par la Société de la Croix Rouge luxembourgeoise en vue de la construction de la Maternité Charlotte en exécution de la loi du 20 juillet 1930. (Annuité pour 1945)	237.500	475.000
126	Garantie de l'Etat. — Contrepartie des placements forcés faits en Allemagne par la Caisse d'épargne	p ^r mém.	p ^r mém.
126bis	Contribution au paiement des obligations émises en vertu de l'art. 32 de l'arrêté grand-ducal du 31 décembre 1938 par le Service des Logements populaires, section d'Assainissement du Notariat	—	850.000
		237.500	98.049.000
	Section 18. — Pensions.		
127	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité, trimestres de faveur et suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.000.000	50.000.000
128	Commission des pensions. — Jetons de présence des membres de la commission; honoraires des médecins et indemnité du secrétaire.	—	15.000
129	Suppléments de pension à des pensionnaires nécessiteux et à des survivants de fonctionnaires décédés à raison d'un accident grave leur survenu dans l'exercice de leurs fonctions.....	—	100.000
129bis	Indemnités à des survivants de fonctionnaires morts pour la patrie. (Crédit non limitatif)	100.000	1.000.000
		12.100.000	51.115.000
	Section 19. — Travaux publics. — Administration.		
130	Traitements et indemnités du personnel, y compris le service de l'Architecte de l'Etat. — Indemnités des conducteurs cantonaux pour travaux communaux	550.000	2.668.500
130bis	Indemnités des agents et employés temporaires.....	315.000	1,083.000
131	Frais de bureau du personnel; indemnités et rémunération de services extraordinaires; dépenses diverses et imprévues	30.000	120.000
132	◊		

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
133	Frais de route et de séjour, y compris un restant d'exercice de 50.000 fr.	35.000	500.000
134	Indemnités des cantonniers et chef-cantonniers. (Crédit non limitatif)	1.284.000	5.475.000
135	Frais de déplacement et de remplacement de cantonniers	10.000	350.000
136	◊		
137	◊		
138	◊		
139	Assurances sociales : Primes de l'assurance du personnel ouvrier contre la maladie, les accidents, l'invalidité et la vieillesse etc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	125.000	750.000
140	◊		
141	Subside à la masse d'habillement des cantonniers	—	200.000
142	Frais d'adjudication. (Sans distinction d'exercice)	—	175.000
		2.349.000	11.321.500
	Section 20. — Travaux publics. — Voirie. — Rivières navigables et flottables. — Dépenses communes. — Dommages de guerre.		
	A. — Voirie.		
143	Entretien, réparation et mise en état des routes et chemins de halage de l'Etat et de leurs dépendances, y compris un restant d'exercice antérieur. — Régularisation d'une ordonnance de paiement provisoire.	2.750.000	7.040.000
144	Redressement de routes et de chemins de halage de l'Etat et de leurs dépendances.....	—	1.500.000
145	Confection, entretien et réparation des revêtements superficiels des routes et chemins de halage de l'Etat et de leurs dépendances	250.000	1.000.000
146	◊		
147	Carrières et cassage mécanique de l'Etat. — Exploitation et menues dépenses.....	150.000	1.500.000
148	Construction et aménagement de bâtiments et hangars servant au remisage du matériel de l'Administration et d'habitation aux gardes-matériel	25.000	200.000
149	Canalisation de la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000.000
149bis	Canalisation générale de la Ville de Luxembourg. (Loi du 27 juin 1910)	—	500.000
150	Entretien, réparation et mise en état des chemins repris par l'Etat ...	2.750.000	11.000.000

Art	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
150 ^{bis}	Redressement des chemins repris par l'Etat	—	1.000.000
150 ^{ter}	Confection, entretien et réparation des revêtements superficiels des chemins repris par l'Etat.....	500.000	1.500.000
150 ⁴ -150 ⁶	◊		
150 ⁷	Construction et réfection de trottoirs sur la voirie de l'Etat établie sur les anciens terrains domaniaux dans la ville de Luxembourg. — Part de l'Etat	—	300.000
150 ⁸	Confection de trottoirs le long de la grande voirie, notamment dans les agglomérations	—	500.000
150 ⁹	Transport des matériaux par autos-camions sur les routes et chemins repris et dépenses des services automobiles administratifs à l'usage du personnel (matériel roulant, salaires des chauffeurs, entretien, réparations, matières de consommation et assurances)	1.000.000	4.000.000
151	Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'Intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets et les dixièmes en garantie	—	1.500.000
151 ^{bis}	Goudronnage de la voirie vicinale	—	p ^r mém.
151 ^{ter}	Redressement de la voirie vicinale	—	500.000
152	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général de la grande voirie dans les rues et traversées de localités..	—	6.500.000
153	Confection de projets de routes et achat d'instruments, fournitures de bureau, impressions pour les services des Travaux publics.....	50.000	500.000
153 ^{bis}	Confection d'une carte géologique du Grand-Duché	—	160.000
154	Plantation des routes et des chemins repris de l'Etat ; pépinières et élagage d'arbres	100.000	400.000
154 ^{bis}	Revision des décomptes d'entreprises en cours d'exécution frappées de majoration du taux des salaires par voie légale ou administrative ou par voie de contrat collectif	p ^r mém.	p ^r mém.
154 ^{ter}	Etablissement de nouvelles voies de communication, y compris les frais d'études et les dixièmes en garantie	—	1.000.000
154 ⁴	Barrage de l'Our. — Etudes et mesures préparatoires (Crédit, non limitatif)	—	500.000
155	Voir l'art. 182 ⁶	—	—
	B. — Rivières navigables ou flottables.		
156	Correction, curage, entretien et amélioration des cours d'eau navigables ou flottables et de leurs dépendances.....	—	800.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
156bis	Réparation des dégâts causés par les hautes eaux aux berges et épis de la Sûre et de la Moselle	50.000	500.000
157	Installation de postes d'observation et service de la prévision des crues de la Sûre et de la Moselle	—	100.000
C. — Dépenses communes.			
158	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	p ^r mém.	p ^r mém.
159	Dépenses diverses et imprévues	—	50.000
D. — Dommages de guerre.			
159bis	Travaux nécessités à la suite des dégâts causés par l'occupant à la propriété et à la grande voirie de l'Etat et ses dépendances. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	8.000.000
		8.125.000	51.550.000
Section 21. — Travaux publics. — Propriétés hâtées et autres. — Dommages de guerre.			
A. — Entretien, appropriation, réparation, mise en état etc.			
160	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics ; acquisition et entretien de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	3.650.000	9.850.000
160bis	Bâtiments et services publics de l'Etat. — Travaux d'agrandissement, d'aménagement et de mise en état extraordinaires	2.000.000	6.250.000
161	Bâtiments et services publics de l'Etat. — Eau, gaz et électricité. (Sans distinction d'exercice)	300.000	950.000
162	Bâtiments affectés au service des justices de paix. — Réparation, entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurances. (Sans distinction d'exercice)	—	800.000
163	Travaux d'entretien de l'Hôtel épiscopal	—	100.000
164	Frais de chauffage pour les différentes administrations et services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	6.000.000
165	Fêtes publiques et illuminations	—	150.000
166	Embellissements dans diverses parties du pays	—	200.000
167	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	—	50.000
168	Etudes et honoraires. — Dépenses diverses et imprévues	—	500.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
	B.— Dommages de guerre		
168bis	Dommages de guerre.— Travaux nécessités à la suite des dégâts causés par l'occupant à la propriété bâtie de l'Etat et ses dépendances. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175.000	12.075.000
		7.125.000	36.925.000
	Section 22.— Domaines de l'Etat.		
169	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	—	100.000
170	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains	—	50.000
171	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir	p ^r mém.	p ^r mém.
172	Entretien de la voirie sur le plateau Bourbon et le domaine de la ci-devant forteresse.....	—	50.000
		—	200.000
	Section 23.— Chemins de fer. — Electrification générale. — Aviation. — Circulation et Transports. — Véhicules butin de guerre. — Dépenses communes.		
	A.— Chemins de fer.		
173	◇		
174	Chemins de Fer. — Honoraires et frais d'études, loyers, frais de route et de séjour; Conseil supérieur des Chemins de fer, Coordination des transports par rail et par route; dépenses diverses qui s'y rattachent. (Crédit non limitatif)	5.000	60.000
174bis	Coordination des transports par rail et par route, restants des exercices 1939 et 1940	—	18.000
175	Prix des billets de libre parcours en chemin de fer délivrés aux membres de la Chambre des députés. (Crédit non limitatif)	—	30.000
176	◇		
177	Avances aux Chemins de fer luxembourgeois pour couvrir l'insuffisance des recettes d'exploitation résultant de la guerre. (Crédit non limitatif)	39.000.000	175.000.000
177bis	Avances destinées à la réparation de dommages de guerre subis par les Chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif)	16.000.000	52.000.000
	B.— Electrification générale.		
178	Electrification générale. — Dépenses du personnel	75.000	217.000
179	Id. — Frais de route et de séjour, frais de loyer, de nettoyage et de chauffage, revues techniques, instruments, etc.	10.000	50.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
180	Id. — Ristournes à faire aux syndicats intercommunaux de conduites d'eau et de tramways électriques sur la consommation de courant électrique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220.000	720.000
180bis	Id. — Subvention de l'Etat pour le raccordement des maisons isolées (travaux exécutés en 1943/44). (Sans distinction d'exercice)	—	150.000
	C. — Aviation.		
181	Aviation. — Part contributive du Grand-Duché aux frais de l'organisation et du fonctionnement du Comité international Technique d'experts juridiques aériens. (Crédit non limitatif)	—	30.000
	D. — Circulation et Transports.		
182	Examens des candidats-conducteurs d'automobiles et de motocyclettes ; rémunération des examinateurs. (Crédit non limitatif)	1.000	20.000
182bis	Exécution (le la réglementation sur la circulation publique ; frais de route et de séjour, acquisition d'instruments de contrôle, de littérature technique et autres dépenses diverses	4.000	10.000
182ter	Offices des transports. — Dépenses du personnel. (Crédit non limitatif)	80.000	160.000
1824	Id. — Frais de route et de séjour, frais de location, de réparation, d'entretien, d'ameublement, de chauffage, de nettoyage, d'éclairage, d'assurances, fournitures de bureau, frais d'impression etc.	5.000	20.000
	E. — Transports — Véhicules butin de guerre.		
1825	Dépenses de services de transports publics par autobus, y compris les dépenses du service automobile du Gouvernement et du service des véhicules butin de guerre. (Crédit non limitatif)	250.000	1.250.000
	F. — Dépenses communes.		
183	Dépenses diverses et imprévues	5.000	50.000
	Section 24. — Fonds communal.	55.655.000	229.785.000
184	Attributions aux communes en conformité des articles 73 et 71 de la loi du 26 novembre 1927 et de l'art. 9 de la loi du 19 juin 1929	p ^r mém.	p ^r mém.
	Section 25. — Travaux communaux.		
185	◊		
186	◊		
187	Surveillance générale des conduites d'eau	—	100.000
188	◊		
188bis	Commission d'aménagement des villes et autres agglomérations importantes, loi du 12 juin 1937	—	10.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
189	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	p ^r mém. —	p ^r mém. 110.000
	Section 26. — Commissariats de district. — Contrôle de la comptabilité communale, police locale étatisée et employés communaux.		
190	Traitements des Commissaires et du personnel des commissariats de district	147.000	615.500
190bis	Frais de bureau des Commissaires, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale ; alimentation de la bibliothèque aux Commissariats et abonnement à des journaux périodiques ; indemnités et frais de déplacement dans l'intérêt des reformes loyer des bureaux du Commissariat de Diekirch ; indemnités pour remplacement dépenses imprévues	20.000	150.000
190ter	Frais de route des Commissaires	15.000	100.000
191	Contrôle des caisses et de la comptabilité des communes et des établissements publics. Traitements des contrôleurs spéciaux attachés au Ministère de l'Intérieur	60.500	267.650
191bis	Id. — Frais de déplacement	—	10.000
192	◊		
193	Part de l'Etat dans les suppléments de traitement accordés aux employés communaux. (Crédit non limitatif)	—	2.240.000
194	Traitement du directeur de la police locale étatisée	17.900	79.600
194bis	Indemnité du directeur ff.	8.000	56.600
194ter	Id. — Frais de route et de séjour et masse d'habillement	3.000	12.000
194 ⁴	Frais de bureau du directeur de la police. Alimentation de la bibliothèque Abonnement à des journaux périodiques et entretien des bureaux, dépenses diverses et imprévues, y compris un restant de l'exercice de 1944 de 6000 fr.	—	19.009
195	Part de l'Etat dans les frais résultant de l'indemnité revenant aux agents de la police locale étatisée pourvus d'une bicyclette	5.000	17.000
196	Traitements et frais de déplacement des commissaires de police, des adjoints, aux commissaires de police et des agents de la police locale étatisée. — Dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	915.000	4.701.730
196bis	Indemnités des employés de la Direction	15.000	—
196ter	Avances d'indemnités pour octobre 1944 aux agents de police auxiliaires	28.000	—
196 ⁴	Part de l'Etat dans les frais de rémunération des agents de la police auxiliaire, y compris un restant de l'exercice 1944 de 207.750 fr.	400.000	1.681.500

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
197	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais de la Caisse de prévoyance et de secours des employés communaux et des sages-femmes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550.000	2.100.000
197bis	Ministère de l'Intérieur et de l'Épuration. —Épuration. — Frais (Crédit non limitatif)	—	100.000
		2.184.400	12.150.580
	Section 27. — Eaux et Forêts.		
198	Traitements du personnel.....	125.000	650.000
198bis	Id. — Employés temporaires	50.000	240.000
198ter	Avances de traitements aux gardes forestiers évacués.....	100.000	400.000
198 ^d	Avances pour octobre au personnel forestier.....	10.000	—
199	Frais de voyages et de bureau des agents, loyer des bureaux des rantonnements, frais de bureau de la Direction et des cantonnements, dépenses imprévues	85.000	120.000
200	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés..	1.000	3.000
201	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers forestiers.....	12.000	35.200
202	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement	—	70.000
203	Etablissement et entretien des pépinières forestières	—	140.000
204	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture	206.000	1.120.000
204bis	Reconstitution et arrondissement des domaines forestiers de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	p ^r mém.
205	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'assurance mutuelle des bois administrés contre les risques d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000
206	Cours de perfectionnement des préposés et des élèves forestiers	2.400	90.000
207	Subside à la masse d'habillement des agents et préposés forestiers	—	200.000
		591.400	3.073.200
	Section 28. — Service sanitaire.		
208	Collège médiral; frais de déplacement, visite des pharmacies, etc. ...	15.000	80.000
208bis	Service du médecin-directeur de la santé publique. — Traitement et indemnités fixes	—	105.000
208ter	Service du médecin-directeur de la santé publique. — Frais de route et dépenses diverses	—	40.000
209	Médecins-inspecteurs: indemnités et frais de déplacement	—	108.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
210	Maternité et Ecole d'accouchement. — Indemnités du personnel ...	55.000	872.900
211	Maternité et Ecole d'accouchement. — Entretien des malades et des élèves ; achat de troussees pour les élèves sortantes ; cours de récapitulation ; frais de location et dépenses diverses	60.000	860.000
211bis	Maternité et Ecole d'accouchement. — Versement à la Croix Rouge luxembourgeoise du chef de la reprise de la Maternité par l'Etat ...	—	6.970.000
212	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes au profit des indigents.	500	25.000
213	Fournitures de périodiques professionnels aux sages-femmes du pays ; subside à l'association des sages-femmes	—	2.000
214	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies. Indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, Prophylaxie de la diphtérie	—	310.000
215	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	3.000	500.000
216	Fournitures de désinfectants à des indigents ; achat de sérums curatifs et de vaccin	—	5.000
217	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger	40.000	71.000
218	Id. — Traitements et indemnités fixes	113.000	500.000
219	Organisation et exécution du service de désinfection ; création de stations régionales de désinfection. (Crédit non limitatif)	6.000	15.000
220	Id. — Traitements et indemnités fixes	37.000	159.000
221	Cours pour gardes-malades ; protection de l'enfance du premier âge ; subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée s'occupant de la protection des femmes en couches, des enfants on bas âge et de la jeunesse abandonnée ; prophylaxie des maladies sociales ; frais de participation à des congrès sanitaires etc., et dépenses diverses	2.000	50.000
222	Prophylaxie antituberculeuse	80.000	2.400.000
223	◊		
224	Placement d'enfants chétifs au bord de la mer, dans les sanatoriums d'altitude et ailleurs	—	150.000
225	Prophylaxie des maladies vénériennes ; traitement aux frais de l'Etat. (Crédit non limitatif)	10.000	200.000
226	Part du Grand-Duché dans les frais de l'Office International d'hygiène publique à Paris	—	12.000
227	Frais de contrôle des denrées alimentaires, renforcement de contrôle des denrées alimentaires, frais d'études, etc.	—	8.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
227bis	Subside à la Société des Sciences médicales.....	—	2.000
228	Menues dépenses; acquisition d'ouvrages, d'imprimés, etc.	—	3.000
		421.500	13.447.900
	Section 29. — Etablissement thermal et Institut médical de Mondorf-les-Bains.		
229	Etablissement thermal de Mondorf-les-Bains. — Indemnités et salaires	302.000	1.273.500
230	Id. — Exploitation	10.000	1.000.000
230bis	Sanatorium Ste. Elisabeth et Institut médical de Mondorf-les-Bains. — Indemnités et salaires	—	125.000
230ter	Id. — Frais d'installation du sanatorium et de l'Institut médical, des laboratoires pour analyses et recherches scientifiques; chauffage, éclairage, taxes d'eau, médicaments, laboratoires pour analyses et recherches scientifiques, salle aux rayons X, bibliothèque, imprimés etc., y compris un restant de l'exercice 1944 de 15.000 francs.....	—	150.000
		312.000	2.548.500
	Section 30. — Service agricole.		
231	Traitements et indemnités fixes	200.500	1.890.000
232	Frais de route, de séjour et de bureau du personnel, entretien et mise en marche de l'automobile de service, garage, acquisition d'instruments, loyers, bibliothèque, nettoyage, fournitures etc.	120.000	750.000
233	Subside à la masse d'habillement des chefs- ouvriers	—	20.000
234	Service météorologique et hydrographique. — Etablissement du service météorologique et installation d'un service hydrographique	1.000	20.000
235	Correction, curage, entretien et amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et de leurs dépendances; dixièmes retenus en garantie. (Sans distinction d'exercice).....	20.000	800.000
235bis	Travaux urgents et extraordinaires nécessaires par des faits de guerre	750.000	35.500.000
236	Construction et entretien de chemins d'exploitation, remembrement parcellaire, frais de mutation etc.	5.000	250.000
237	Travaux d'irrigation, d'assainissement, de drainage et abreuvoirs dans les parcs à bétail	—	250.000
237bis	Subsides pour la construction de silos, de citernes à purin et pour l'assainissement des étables	—	300.000
		1.096.500	39.780.000
	Section 31. — Enseignement agricole.		
238	Ecole et Station agricoles. — Traitements	194.000	828.190

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
238bis	Indemnités des chargés de cours, stagiaires. — Bibliothèque des professeurs et élèves. — Acquisition d'instruments, de réactifs et d'ustensiles pour la Station agricole et le laboratoire de fermentation. Frais du service intérieur, y compris un restant de l'exercice précédent de 12.000 fr.	28.000	318.200
239	Bourses d'études au profit des élèves de l'École agricole	—	40.000
240	Subsides pour études agronomiques	—	15.000
241	Cours spéciaux (Cours d'hiver et supérieurs)	—	56.000
242	Aménagement du champ d'essai de l'École agricole	—	10.000
242bis	Organisation de champs d'essai et de démonstration dans différentes localités du pays par les professeurs de l'École avec le concours des anciens élèves de l'École agricole	—	40.000
243	Enseignement ménager agricole. — Personnel enseignant	38.000	150.000
243bis	Id. — Frais d'impression, encouragements, fournitures etc.	—	100.000
		260.000	1.557.390
	Section 32. — Améliorations agricoles.		
244	Traitements, indemnités fixes et salaires du personnel auxiliaire et technique	30.000	286.700
245	Subsides dans l'intérêt de l'agriculture	—	10.000
246	Encouragements à l'arboriculture, à l'horticulture, à la culture maraîchère. — Etablissement de champs de démonstration, y compris un restant de l'exercice précédent de 5000 fr.	—	65.000
247	Dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les ennemis des cultures. (Sans distinction d'exercice)	15.000	165.000
248	◇		
249	Exécution de la Convention phylloxérique Internationale. - Service phytopathologique. — Inspection d'horticulture	20.000	102.000
250	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut International d'Agriculture à Rome. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	40.000
251	Dépenses dans l'intérêt de la péréquation des prix des céréales panifiables	—	10.000.000
252	Fonds d'améliorations agricoles. — Indemnités du personnel	15.400	40.900
252bis	Id. — Loyer, frais de bureau, de voyage, de contrôle, bibliothèque	—	12.000
252ter	Id. — Différence entre le taux d'intérêt des prêts et celui des obligations émises sous la garantie de l'Etat	—	170.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
252 ⁴	Id. — Restant de l'exercice précédent.....	—	170.000
252 ⁵	Id. Perte de change sur obligations sorties au tirage et coupons échus, mais non encore payés	—	2.373.400
252 ⁶	Perte de change sur tirage à faire en proportion des remboursements sur prêts.....	—	1.425.000
253	Améliorations des cultures; Améliorations agricoles, y compris un restant d'exercice de 3000 fr.	—	108.000
254	Dépenses diverses dans l'intérêt de l'Agriculture. — Imprévus, y compris un restant de 1944 de 10.000 fr.	—	35.000
255	Office de comptabilité agricole	—	55.000
255 ^{bis}	Prêts à court terme pour la remise en marche des exploitations agricoles, horticoles et viticoles sinistrées par la guerre (Crédit non limitatif)	—	10.000.000
255 ^{ter}	Conférences agricoles	—	60.000
255 ⁴	Frais occasionnés par l'évacuation et la remise en marche de l'Agriculture et de la Viticulture dans les contrées sinistrées par la guerre. (Frais de transport, acquisitions de fourrages, chevaux, machines etc., etc.) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.000	10.000.000
		85.400	35.118.000
	Section 33. — Améliorations des races d'animaux domestiques.		
256	Amélioration de la race chevaline, y compris un restant de l'exercice 1944 de 4750 fr.	—	254.750
257	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine et caprine, y compris les frais de route de la commission d'expertise. (Sans distinction d'exercice)	—	350.000
258	◊		
259	Encouragements aux coopératives d'élevage de la volaille pour la production et la vente d'œufs	—	10.000
260	Encouragements aux sociétés d'élevage	p ^r mém.	p ^r mém.
261	Organisation d'un Stud-Book et d'un Hcrd-book	5.000	80.000
261 ^{bis}	Subsides dans l'intérêt de l'assainissement des étables	—	50.000
		5.000	744.750
	Section 34. — Police sanitaire du bétail.		
262	Traitements et indemnités des vétérinaires	22.250	200.000
262 ^{bis}	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours ainsi que pour la mission en cas d'épizooties etc.	20.000	400.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
263	Police sanitaire du bétail. — Traitements et indemnités fixes	50.000	162.900
264	Id. — Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912 sur la Police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . .	70.000	1.000.000
265	Frais de l'inspection des viandes	—	270.000
266	Lutte contre la tuberculose bovine, entreprise par les sociétés d'élevage, les coopératives de laiteries etc.	—	50.000
267	Cotisation du Grand-Duché à l'Office International des épizooties.	—	3.000
268	Office des assurances-bétail.	7.400	500.000
268bis	Achat de vaccins, toxines, sérum et désinfectants. — Installations sanitaires à la frontière	30.000	p ^r mém.
268ter	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de la fièvre charbonneuse et du typhus contagieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	p ^r mém.
268 ⁴	Secours du chef de perte on d'abatage de bétail	—	1.000.000
		199.650	3.585.900
	Section 35. — Coopération et mutualité agricoles.		
269	Service de revision des associations et coopératives agricoles. — Rémunération des employés.	16.500	68.500
269bis	Frais de voyages et frais de bureau, y compris un restant de l'exercice précédent de 900 fr.	—	110.900
270	◊		
271	Organisation de concours beurriers, propagande en faveur du beurre et du lait de marque	p ^r mém.	p ^r mém.
272	Organisation et assainissement du marché du lait et des produits laitiers, soutien des prix, frais de la Commission spéciale	—	95.000.000
273	Encouragements aux coopératives pour l'utilisation des fruits	p ^r mém.	p ^r mém.
274	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail et frais de réorganisation de ces mutualités	—	200.000
		16.500	95.379.400
	Section 36. — Viticulture.		
275	Station viticole. — Traitements du personnel	33.000	110.000
275bis	Id. — Frais de route, bibliothèque, voyages d'études, etc., indemnité du délégué du Gouvernement pour les affaires viticoles et de l'expéditionnaire afférent. — Office international du vin, marque nationale du vin, Caves coopératives de la Moselle, y compris un restant de l'exercice précédent de 5000 fr.	—	55.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
275 ^{ter}	Id. — Frais d'exploitation etc., y compris on restant de l'exercice précédent de 15.000 fr.....	5.000	1.015.000
275 ⁴	Grosses réparations aux bâtiments et installations de la Station viticole, endommagés par des faits de guerre.....	5.000	p ^r mém.
276	Achat de plants greffés pour la reconstruction du vignoble	—	700.000
277	Secours à accorder aux vignerons pour la mise en état de leurs vignes restées sans soins depuis septembre 1944 et pour la reconstruction de celles ravagées par des faits de guerre.....	—	1.500.000
278	Améliorations viticoles. — Reconstruction de vignes phylloxérées par voie de syndicat, remembrement parcellaire	—	300.000
279	Construction de chemins d'exploitation et de rigoles dans les vignes ..	—	250.000
280	Encouragement aux caves coopératives viticoles	—	225.000
281	Encouragement aux syndicats pour la construction de maisons de stratification	—	30.000
282	Subsides divers dans l'intérêt de la Viticulture	—	300.000
283	Cotisation du Grand-Duché à l'Office international du vin	p ^r mém.	p ^r mém
284	Phylloxéra. — Exécution de la Convention phylloxérique internationale. — Travaux de lutte contre le phylloxéra. — Indemnités des surveillants locaux, y compris un restant d'exercice de 6000 fr. ...	—	26.000
285	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires ; traitement et indemnités des contrôleurs de vins	30.000	90.000
286	Frais de service du contrôle des vins et de la marque nationale du vin, y compris un restant de l'exercice précédent de 5000 fr.	—	95.000
		73.000	4.696.000
	Section 37. — Travail, Prévoyance sociale et Mines.		
287	Inspection du Travail. — Traitements	31.700	406.800
287 ^{bis}	Id. — Rémunération des employés temporaires.....	35.000	106.300
287 ^{ter}	Id. — Autres dépenses.....	46.800	188.600
288	Mines — Traitements	51.000	309.500
288 ^{bis}	Id. — Rémunération d'une employée temporaire	16.400	20.000
288 ^{ter}	Id. — Indemnités, frais de bureau, loyer, chauffage, éclairage, dépenses imprévues.....	13.000	76.000
288 ⁴	Id. — Frais de route et de séjour	2.500	80.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
289	Id. -- Cadastre du terrain minier de la zone concessible ; rectification de l'abornement ; dépenses diverses et imprévues : opérations géodésiques	—	1.600
290	Id. — Propagande anti-accidents, primes pour actes de courage et de dévouement	—	32.000
291	Office National du Travail. — Traitements	78.300	343.000
291bis	Id. — Rémunération des employés temporaires.....	596.000	1.784.000
291ter	Id. — Autres dépenses.....	161.000	785.800
292	Assurances ouvrières. — Frais d'administration des caisses régionales de maladie (Part de l'Etat 50%)	306.100	2.153.000
293	Inspection des Institutions sociales. — Traitements et indemnités ..	82.000	405.400
293bis	Id. — Rémunération d'un employé temporaire	18.500	35.000
293ter	Id. — Autres dépenses.....	10.800	110.000
294	Office des Assurances sociales. — Traitements et indemnités du personnel des trois sections de l'Office des Assurances sociales (Part de l'Etat 50%)	946.000	2.705.000
295	Id. — Autres dépenses (Part de l'Etat)	10.881.000	40.000.000
295bis	Etudes des questions sociales, enquêtes, conférences, congrès, cours à l'étranger, dépenses diverses. — Etudes concernant le placement et l'orientation de la main d'œuvre pour la reconstruction des régions dévastées. — Rééducation professionnelle de la main-d'œuvre en vue des travaux de reconstruction. — Réadaptation professionnelle des invalides de guerre et des rapatriés. — Dépenses occasionnées par le fonctionnement du Conseil National des loisirs	—	229.000
295ter	Dépenses occasionnées par le fonctionnement de la Conférence Nationale du Travail	9.000	291.000
295 ⁴	Office National de Conciliation. — Traitements.....	—	190.000
295 ⁵	Id. — Autres dépenses, y compris la régularisation d'une ordonnance provisoire se rapportant à l'exercice 1944 de francs 45,90	—	49.050
295 ⁶	Assurances sociales. — Paiement de rentes dues à des crédentaires luxembourgeois par un établissement étranger, y compris un restant d'exercice de 1944 de 114.000 francs (Crédit non limitatif)	—	185.000
296	Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. — Indemnités du personnel	56.000	223.200
296bis	Id. — Autres dépenses.....	6.500	25.000
297	Participation aux frais occasionnés par les examens d'apprentissage et le brevet de maîtrise, y compris les subsides pour l'organisation de cours préparatoires à ces examens.....	—	75.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
297bis	Part contributive de l'Etat dans les frais d'organisation des élections quadriennales pour les Chambres professionnelles	—	30.000
297ter	Assurance-maladie et de retraite des ouvriers mineurs (Knappschaftskasse). — Part de l'Etat dans les rentes, y compris un restant de l'exercice 1944 de francs 2.732.000	—	14.884.000
2974	Id. — Autres dépenses (Part de l'Etat), y compris un restant de l'exercice 1944 de francs 98.000	—	617.000
298	Caisse de pension des employés privés. — Traitements et indemnités du personnel (Part de l'Etat ; 50%)	83.500	265.000
298bis	Id. — Rémunération des employés temporaires (Part de l'Etat : 50%)	1.600	27.000
298ter	Id. — Autres dépenses (Part de l'Etat : 50%)	17.800	99.000
2984	Id. — Part de l'Etat dans les pensions	130.000	400.000
299	Secours aux sans-travail. — Allocations aux chômeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	218.800	3.000.000
300	Versements à effectuer par l'Etat aux caisses de maladie et à l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité à titre de cotisations du chef de l'assurance sociale continuée de chômeurs involontaires et indigents. (Crédit non limitatif)	21.900	52.000
301	Subventions de l'Etat aux ouvriers agricoles de nationalité luxembourgeoise dans le but d'obvier à la pénurie de la main-d'œuvre agricole. (Arrêté grand-ducal du 21 février 1945 portant réglementation de la main-d'œuvre agricole)	—	2.000.000
301bis	Remboursement de salaires avancés par les exploitants de minières resp. les sociétés industrielles et métallurgiques à des miliciens pendant les mois d'octobre et novembre 1944 (Part de l'Etat).....	—	3.000.000
		13.821.200	75.183.250
	Section 38. — Logements.		
302	Service des Habitations à bon marché. — Traitements et indemnités du personnel	91.200	406.400
302bis	Id. — Frais de bureau, de voyages et autres	—	50.000
303	Id. — Fonds des Habitations à bon marché	p ^r mém.	p ^r mém.
303bis	Subsides éventuels au profit des emprunteurs en détresse du Service des Habitations à bon marché et du Crédit foncier	—	200.000
304	Service des Logements populaires. — Traitements du personnel.....	40.200	179.200
304bis	Id. — Traitements des employés temporaires	106.200	366.800
304ter	Id. — Indemnités spéciales, loyer, chauffage, éclairage, frais de bureau, frais de voyages, etc., y compris un restant de l'exercice antérieur de 11.500 fr.....	15.000	64.300

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
305	Subsides éventuels au profit des emprunteurs en détresse du Service des Logements populaires et de la Section des prêts d'assainissement . .	—	150.000
306	◊		
307	Assainissement de certaines créances privilégiées et hypothécaires. — Participation éventuelle de l'Etat au paiement des annuités, conformément à l'art. 1 ^{er} de la loi du 17 août 1935, y compris les frais d'administration incombant à l'Etat	—	150.000
308	◊		
	Section 39. — Mutualités.	252.600	1.566.700
309	Subsides aux sociétés de secours mutuels, frais de service de la Commission supérieure	13.000	100.000
310	◊		
	Section 40. — Commerce, Industrie, Métiers. — Tourisme.	13.000	100.000
	A. — Commerce, Industrie, Métiers.		
311	Subsides en faveur du Commerce, de l'Industrie et des Métiers, y compris les subsides pour études professionnelles (artisans, commerçants, ouvriers)	p ^r mém.	p ^r mém.
311bis	Frais résultant de la participation du Grand-Duché à des expositions, foires et congrès. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	p ^r mém.
312	Frais d'exécution de la loi sur le registre aux firmes	—	10.000
313	◊		
	B. — Tourisme.		
314	Développement du Tourisme (dépenses générales) y compris les frais de fonctionnement du Conseil central du tourisme	—	20.000
315	◊		
316	Subside à l'Office du Tourisme	—	150.000
316bis	Subsides aux Syndicats d'initiative et aux Sociétés d'Embellissement	p ^r mém.	200.000
317	◊		
	Section 41. — Enseignement professionnel.	—	380.000
318	Ecoles d'artisans. — Traitements et indemnités fixes (Crédit non limitatif)	237.400	1.437.300
318bis	Id. — Rémunération des employés temporaires	54.500	452.200
318ter	Id. — Indemnités diverses	—	16.200
318 ⁴	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections et dépenses diverses	20.000	235.600
319	Id. — Frais du service intérieur	5.600	44.600

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
320	Id. — Autres frais du service intérieur	80.500	387.000
321	Id. — Bourses pour les élèves indigents	—	120.000
321bis	Id. — Bourses de voyages au profit du personnel enseignant et des élèves	—	5.000
322	Id. — Assurance du personnel et des élèves contre les accidents du travail et la responsabilité civile. — Dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	200	54.200
322bis	Id. — Cours du soir et cours professionnels pour adultes à l'école d'artisans de l'Etat à Luxembourg	—	102.500
322ter	Id. — Achats de nouvelles machines-outils	—	165.000
322 ⁴	Id. — Nouveaux cours professionnels pour ouvriers du bâtiment, tailleurs de pierre, ouvriers en béton-armé, charpentiers etc.	—	75.000
323	Ecole professionnelle de l'Etat à Esch-s.-Alzette. — Traitements et indemnités fixes (Part de l'Etat) (Crédit non limitatif)	57.800	308.000
323bis	Id. — Employés temporaires	—	87.900
323ter	Id. — Autres dépenses (part de l'Etat)	21.500	47.900
324	Ecoles des Mines et cours techniques pour adultes, y compris les subsides pour élèves nécessiteux fréquentant ces cours et écoles	—	142.000
325	Cours-conférences organisés par l'Etat, avec la collaboration des Unions des classes moyennes dans l'intérêt de l'éducation professionnelle du commerce et de l'industrie	—	20.000
325bis	Cours de rattrapage préparatoires à l'examen de fin d'apprentissage	—	60.000
326	Cours professionnels pour jeunes filles organisés par l'Etat (indemnités fixes)	45.400	252.300
326bis	Id. — Autres dépenses	—	150.000
327	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour jeunes filles, y compris les subsides pour les élèves nécessiteuses fréquentant ces cours et écoles, les subsides pour études ménagères à l'étranger, ainsi que les subsides à accorder dans l'intérêt des jeunes filles de la classe ouvrière désireuses de se perfectionner dans la coupe	—	100.000
327bis	Restitution aux Villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette des sommes avancées pour émoluments restés en souffrance en 1944 du personnel des écoles professionnelles et ménagères créées par l'occupant	—	37.800
328	Bibliothèques professionnelles, y compris un restant de l'exercice antérieur de 1.890 fr	—	11.890
328bis	Bibliothèques professionnelles du plat pays	—	3.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
329	Dépenses occasionnées par l'étude des questions concernant l'enseignement professionnel en général	—	4.000
	Section 42. — Enseignement secondaire.	522.900	4.289.390
330	Lycées classiques, lycées de garçons et lycées de jeunes filles. — Traitements (Crédit non limitatif)	3.197.280	12.720.000
330bis	Id. — Rémunération des employés temporaires	135.080	275.000
330ter	Id. — Indemnités diverses	30.000	310.000
330 ⁴	Id. — Matériel et dépenses diverses concernant l'enseignement secondaire	220.000	818.000
330 ⁵	Id. — Location de salles de classe pendant l'occupation des bâtiments scolaires par les troupes	7.000	140.000
330 ⁶	Service des médecins scolaires aux établissements d'enseignement secondaire et normal	—	30.000
330 ⁷	Frais des sections sportives des établissements d'enseignement moyen et normal	—	20.000
331	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le Département de l'Éducation nationale	40.000	80.000
332	Bourses pour les élèves les mieux doués des établissements d'enseignement secondaire	3.000	350.000
333	Prêts remboursables pour études universitaires ou pédagogiques. — Bourses classiques (non remboursables)	30.000	450.000
334	Encouragements aux études industrielles, professionnelles et artistiques à des écoles spéciales de l'étranger. — Prêts remboursables	15.000	250.000
334bis	Frais de location de six chambres à la Fondation Biermans-Lapôte à Paris	p ^r mém.	27.000
334ter	Organisation d'un centre de documentation universitaire. — Frais de première installation	—	25.000
335	Dépenses diverses résultant de l'exécution des accords intellectuels conclus entre le Luxembourg et la France resp. la Belgique et du service de la documentation pédagogique internationale	p ^r mém.	6.000
335bis	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international de coopération intellectuelle	p ^r mém.	5.500
335ter	Part contributive du Grand-Duché dans les frais du Comité International des Sciences historiques	p ^r mém.	1.350
336	Bibliothèque Nationale. — Traitements	12.770	51.070
336bis	Id. — Rémunération des employés temporaires	68.160	190.500

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
336 ^{ter}	Id. — Alimentation, reliures et dépenses diverses, y compris les salaires d'ouvriers	50.000	200.000
336 ⁴	Id. — Frais de chauffage	—	60.000
336 ⁵	Commission du Livre. — Indemnité des employés temporaires	—	139.000
336 ⁶	Id. — Salaires d'ouvriers et dépenses diverses, y compris un restant de 1944 de 14.600 fr.....	—	174.600
337	Honoraires des membres de jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif)	30.000	325.000
		3.838.290	16.648.020
	Section 43. — Enseignement primaire.		
338	Inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement — Traitements (Crédit non limitatif)	128.150	512.600
339	Commission d'instruction. — Inspecteurs d'écoles. Indemnités, frais de voyage et de bureau, achat de livres et de matériel d'enseignement et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire	30.000	200.000
339 ^{bis}	Office du film scolaire. — Rémunération du personnel	—	20.000
339 ^{ter}	Office du film scolaire. — Matériel et dépenses diverses	—	100.000
340	Bibliothèque pédagogique. — Alimentation, reliures et dépenses diverses	—	15.000
341	Traitements du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures	9.647.000	38.558.500
341 ^{bis}	Rémunération d'employés temporaires des ci-devant «Hauptschulen»	11.300	—
341 ^{ter}	Stage pédagogique des candidate-ipstituteurs non placés. — Indemnités et dépenses diverses	—	140.000
342	Primes de brevet des instituteurs et institutrices. (Sans distinction d'exercice)	—	112.000
343	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant	30.000	250.000
343 ^{bis}	Part de l'Etat dans les indemnités des remplaçants d'instituteurs suspendus pour des raisons politiques et du personnel chargé de la direction d'écoles vacantes. (Crédit non limitatif)	369.000	1.475.000
344	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques ; cours de perfectionnement pour le personnel enseignant	—	100.000
345	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires	—	387.000
346	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et frais d'inspection de ces écoles et des cours postsecondaires. — Subsides aux communes en faveur de cours spéciaux donnés aux écoles primaires supérieures par des personnes étrangères au personnel enseignant	10.000	55.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
347	Subsides dans l'intérêt de l'éducation physique et du scoutisme	—	80.000
347bis	Voyages scolaires dans le pays et à l'étranger dans l'intérêt de l'éducation patriotique	—	20.000
348	Ecoles normales. — Traitements. (Crédit non limitatif)	133.300	533.200
348bis	Id. — Rémunération des employés temporaires	—	105.000
348er	Id. — Indemnités variables, matériel et dépenses diverses	60 000	95.000
349	Bourses d'études aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices . . .	—	25.600
349bis	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales	—	50.000
350	Institut des sourds-muets. — Traitements	40.000	419.640
350bis	Id. — Indemnités et subsides pour cours aux enfants bègues, entretien des élèves, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves sourds-muets	20.000	110.000
351	Etablissement d'aveugles. — Traitements	24.500	93.800
351bis	Id. — Indemnités variables, entretien des élèves, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves aveugles.	54.000	220.000
352	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement de personnes arriérées à l'établissement de Betzdorf	405.000	1.200.000
352bis	Subside à la Société de l'Art à l'Ecole	—	10.000
		10.962.250	44.587.340
	Section 44. — Arts et Sciences.		
353	Encouragements aux arts, aux sciences et aux productions littéraires, artistiques et scientifiques	35.000	140.000
354	Part de l'Etat dans les frais d'organisation de concerts publics et d'autres manifestations artistiques	—	25.000
355	Musée. — Rémunération du personnel	68.000	208.800
355bis	Id. — Frais d'entretien des collections dû Musée d'histoire naturelle..	25.000	60.000
355ter	Id. — Aménagement et frais d'entretien et de conservation des collections du Musée archéologique et du Musée folklorique	30.000	50.000
356	Acquisition d'œuvres d'art et de collections historiques, artistiques et scientifiques	25.000	100.000
357	Loyer des locaux pour l'installation des collections tant de l'Etat que des sociétés	p ^r mém.	p ^r mém.
358	Conservatoire de musique de Luxembourg	—	40.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
358bis	Subside éventuel au théâtre de la Ville de Luxembourg	—	20.000
358er	Réorganisation du théâtre populaire. — Indemnités et dépenses diverses	—	15.000
359	Entretien des Momuments historiques	—	500.000
359bis	Service des fouilles	—	20.000
		183.000	1.178.800
	Section 45. — Etablissements de détention du pays.		
360	Administration centrale des Etablissements de détention du pays. — Indemnités et dépenses diverses.....	4.000	15.000
361	Traitements	235.000	946.000
361bis	Indemnités des employés temporaires	56.400	324.600
361ter	Salaires des aidés de garde et agents de la Milice engagés temporairement près les divers établissements de détention du pays	1.200.000	6.196.200
362	Traitements en vertu de la loi du 22 mars 1928 et indemnités en vertu de celle du 4 mai 1899	195.000	762.500
363	Indemnités diverses	95.000	363.530
364	Entretien des détenus et des internés, courant électrique, lumière, force motrice, menues réparations des bâtiments et du mobilier, menues dépenses de ménage, frais généraux etc., enseignement et réadaptation sociale, traitement médical du personnel, des détenus et des internés dans les divers établissements de détention du pays	2.500.000	16.949.000
364bis	Frais d'hospitalisation, de clinique etc., des internés et des détenus qui pour cause de maladie doivent être transportés dans une clinique, la Maternité ou un autre établissement d'hospitalisation et qui ne sont à même de porter les frais en résultant	80.000	150.000
365	Dépenses relatives au travail des détenus dans les divers établissements de détention du pays.....	—	2.516.000
366	Frais de bureau des différents établissements de détention du pays ...	15.000	60.000
367	Loyers des différents établissements	p ^r mém.	25.000
368	◊		
		4.380.400	28.307.830
	Section 46. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.		
	A. — Maison de santé d'Ettelbruck.		
369	Traitements et émoluments fixes	280.000	949.000
370	Indemnité du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 3 de la loi du 16 août 1923. (Crédit non susceptible de transfert)	590.000	2.014.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
370bis	Indemnités de logement ; uniformes ; indemnité de l'aumônier ; frais de contrôle	2.000	43.000
371	Maison de santé. — Entretien des pensionnaires, y compris ceux placés à la section neurologique, éclairage, mobilier, entretien du parc et des plantations, travail thérapeutique des malades, bibliothèque, laboratoire, formation professionnelle, menues dépenses	780.000	2.785.000
	B. — Hospice du Rham.		
372	Traitements	100.000	406.000
373	Indemnités fixes	100.000	370.000
374	Indemnités diverses	98.000	474.000
375	Entretien des pensionnaires, éclairage, mobilier, enterrements, entretien des promenades et des plantations, aménagement d'une plaine de jeu avec préau couvert, d'une salle de gymnastique ainsi que d'une salle de bains avec douches ; denrées pour le cours de cuisine scolaire, etc., traitement médical du personnel, frais résultant d'études aux écoles professionnèlles, de la mise en apprentissage des pupilles et de la surveillance des enfants placés; transports et frais de route	800.000	3.237.500
376	Matériel d'école, y compris les frais de plusieurs excursions de la population. — Musée et bibliothèques scolaires, imprimés etc.	3.000	30.000
		2.753.000	10.308.500
	Section 47. — Assistance sociale.		
377	Subsides pour les oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale. (Crédit non limitatif)	40.000	35.000
378	◊		
378bis	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains ou ailleurs ; acquisition d'objets de literie pour la colonie thermale	—	4.000
379	Secours du chef des pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus ; secours particuliers, secours urgents et secours de route. — Subventions diverses. — Subsides permanents à des personnes n'ayant pas droit à une pension. — Secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédientiers des assurances sociales. — Aide aux familles nombreuses. (Crédit non limitatif)	25.000	900.000
380	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	2.560.000
381	Remboursement de frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	592.000

Art	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
382	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsidés à des sociétés de bienfaisance à l'étranger, y compris un restant d'exercices antérieurs	20.000	80.000
383	Assistance sociale. — Fournitures d'ouvrages, de brochures, d'imprimés, réorganisation, frais d'études et dépenses diverses.....	—	2.000
		110.000	4.173.000
	Section 48.		
384	Récompenses pour actes de dévouement	—	10.000
		—	10.000
	Section 49. — Police générale et administrative.		
385	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale. (Loi du 22 décembre 1923) (Crédit non limitatif)	—	550.000
386	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés. (Crédit non limitatif)	—	15.000
387	Subsidés et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles. (Crédit non limitatif)	—	15.000
388	Versement au fonds spécial créé par l'art. 13 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse, du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	p ^r mém.
389	Intervention de l'Etat dans le paiement des dégâts causés par le sanglier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000
390	Exécution de la loi sur la pêche, repeuplement des eaux. — Surveillance de la pisciculture de l'Etat. — Dépenses diverses	p ^r mém.	p ^r mém.
390bis	Dépenses résultant des travaux de délimitation locale des districts de pêche, en exécution de la nouvelle loi sur la pêche	p ^r mém.	p ^r mém.
390ter	Dépenses résultant de travaux de délimitation locale des lots de chasse	p ^r mém.	p ^r mém.
391	◆		
392	Gratifications aux agents et préposés forestiers chargés de la surveillance de la pêche	—	20.000
393	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes. — Instruction des demandes en autorisation ; surveillance	—	6.000
394	◆		
395	Frais résultant de la surveillance du commerce par colportage et de la délivrance des permis de colportage	—	15.000
		—	622.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
	Section 50.		
396	Dépenses imprévues	—	100.000
396bis	Id. — Restant de l'exercice 1944. Régularisation d'avances faites en 1944.	—	150.000
397	Banque Internationale. — Traitement du Commissaire du Gouvernement	20.600	103.000
398	Office des Imprimés et du Matériel de bureau de l'Etat. — Fournitures de matériel de bureau aux administrations et services publics de l'Etat	18.000	250.000
399	Id. — Traitement et indemnités du personnel	22.600	144.250
399bis	Id. — Indemnités spéciales et frais de nettoyage	2.050	10.000
400	Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte: Répartition du profit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres spéciaux ainsi que sur les télégrammes de philanthropie. (Crédit non limitatif) (V. Budget des recettes Art. 48bis.)	1.829.000	17.800.000
400bis	Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte: Part de l'Etat dans les frais d'administration	—	150.000
400ter	Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. — Dons de l'étranger. (Crédit non limitatif). (v. l'art. 75 du budget des recettes)	—	7.700
		1.892.250	18.714.950
	Section 51. — Dépenses extraordinaires à couvrir moyennant les recettes provenant de l'émission d'emprunts. (Crédits non susceptibles de transferts.)		
401	◊		
402	◊		
403	Agrandissement de la maison de santé d'Ettelbruck	p ^r mém.	p ^r mém.
403bis-	◊		
403 ⁵			
403 ⁶	Gymnase d'Echternach — Parachèvement des travaux d'aménagement	p ^r mém.	p ^r mém.
403 ⁷	Gymnase de Diekirch. — Parachèvement des travaux d'aménagement.	p ^r mém.	p ^r mém.
403 ⁸	Maison de santé d'Ettelbruck. — Construction d'une chapelle, d'une salle des fêtes, d'une clinique dentaire. — Aménagements supplémentaires	p ^r mém.	p ^r mém.
403 ⁹	Ecole industrielle et commerciale à Luxembourg. — Aménagement d'une salle des fêtes et exécution de divers autres travaux d'aménagement	p ^r mém.	p ^r mém.
403 ¹⁰	Hospice du Rham à Luxembourg. — Travaux de modernisation....	p ^r mém.	p ^r mém.
403 ¹¹	◊		

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
403 ¹²	◇		
		p ^r mém.	p ^r mém.
	Section 52. Reports d'exercices précédents. (Crédits non susceptibles de transferts).		
404	Dépenses du Gouvernement à l'étranger, du 10 mai 1940 jusqu'à son retour au pays (Crédit non limitatif)	—	34.000.000
	Les arrangements concernant ces avances contiennent une clause-or, ce qui a pour conséquence que le montant de 34 millions de Fr doit être adapté au taux de dévaluation du franc belge.		
	Section 53. — Dommages de guerre.		
405	Indemnités du personnel du Commissariat aux dommages de guerre ..	40.000	600.000
406	Indemnités du personnel de l'Office des dommages de guerre	140.000	1.200.000
407	Frais de bureau, loyer, entretien et nettoyage des locaux de service, y compris un restant de l'exercice 1944 de 3.100 fr.	37.000	153.100
408	Crédits mis à la disposition de l'Office des dommages de guerre pour mesure urgentes (Crédit non limitatif)	15.950.000	150.000.000
409	Crédits mis à la disposition du Commissariat général à la Reconstruction pour mesures urgentes (Crédit non limitatif)	—	150.000.000
		<u>16.167.000</u>	<u>301.953.100</u>
	Section 54. — Commissariat général à la Reconstruction.		
410	Traitements et indemnités du personnel	—	1.361.000
411	Indemnités : commissaires spéciaux	—	500.000
412	Frais de route et de séjour	—	100.000
413	Frais de bureau, imprimés etc.	—	300.000
414	Frais de location	—	p ^r mém.
415	Dépenses diverses. — Imprévus	—	100.000
		—	<u>2.361.000</u>
	Section 55. — Rapatriement et évacuation.		
416	Commissariat au Rapatriement. — Indemnités du personnel	80.000	1.200.000
417	Id. — Frais de bureau. Loyer, entretien et nettoyage des locaux. Divers	—	50.000
418	Id. — Frais de rapatriement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
418 ^{bis}	Remboursement aux communes de la moitié des subventions aux ménages dont le soutien faisait partie des armées ennemies ou dont le soutien était détenu ou fugitif pour des raisons d'ordre patriotique, y compris un restant d'exercice de 700.000 fr. (Crédit non limitatif)	—	2.200.000
418 ^{ter}	Remboursement aux communes des allocations aux évacués, y compris un restant d'exercice de 3.000.000 fr. (Crédit non limitatif) (v. l'art. 84 ^a des recettes)	—	13.000.000
418 ^a	Frais d'acquisition de conserves alimentaires destinées aux détenus et déportés luxembourgeois en Allemagne. (restant d'exercice)	—	400.000
419	Id. — Crédit pour frais de pure administration et des centres d'accueil de Pétange et d'Ettelbruck.....	20.000	—
		100.000	18.850.000
	Section 56. — Mission militaire luxembourgeoise.		
420	Mission militaire. — Traitements et indemnités des membres et du personnel	196.000	1.255.000
421	Id. — Frais de route et de séjour	10.000	150.000
422	Id. — Frais de bureau, imprimés, matériel	5.000	35.000
422 ^{bis}	Id. — Garage : Entretien des voitures etc.	—	250.000
423	Dépenses imprévues.....	—	50.000
		211.000	1.740.000
	Section 57. — Office du Contrôle des Communications.		
424	Contrôle des Communications. — Traitements et indemnités du personnel	113.300	2.416.000
425	Id. — Dépenses diverses et imprévues.....	33.200	338.000
		146.500	2.754.000
	Section 58. — Ravitaillement et Affaires Economiques.		
426	Indemnités du personnel	2.042.400	9.130.900
427	Autres indemnités : femmes et hommes de charge	53.000	215.000
428	Dépenses diverses. — Matériel de bureau, téléphone, imprimés, annonces, électricité, etc.	250.000	1.000.000
429	Id. — Impression des cartes de ravitaillement	70.000	280.000
430	Id. — Loyers	135.000	610.000
431	Id. — Combustibles	145.000	225.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
432	Id. — Transports effectués par l'office central du ravitaillement alimentaire, section blés et farines	15.000	40.000
433	Id. — Frais de route et de séjour	130.000	490.000
434	Id. — Essences, huiles et réparations des autos de service	65.000	190.000
435	Subvention à diverses branches de production	p ^r mém.	p ^r mém.
436	Dépenses imprévues	—	200.000
		2.905.400	12.380.900
	Section 59. — Office des Séquestres.		
437	◆		
	Section 60. — Institut du Change.		
438	Indemnités du personnel auxiliaire	—	50.000
438bis	Divers frais d'administration, y compris un restant d'exercice antérieur de 2.750 fr.	—	27.750
		—	77.750
	Section 61. — Aide Mutuelle Interalliée.		
439	◆		
	Section 62. — Imprévus.		
440	Traitements, indemnités, et salaires des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat : Adaptation au coût de la vie. (Crédit non limitatif)	—	28.000.000
440bis	Traitements et indemnités des cheminots : Adaptation au coût de la vie (Crédit non limitatif)	—	28.000.000
440ter	Rentes vieillesse et invalidité : Adaptation au coût de la vie (Crédit non limitatif)	—	14.000.000
441	Echange monétaire — Redressement de cas de rigueur (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	100.000.000
442	Echange de francs français. — Montants bonifiés aux détenteurs de billets d'invasion ou tricolores. (Crédit non limitatif)	—	6.400.000
	(Voir l'art. 88bis du budget des recettes)	—	176.400.000
	Section 63.		
443	Excédent présumé de dépenses de l'exercice 1944.	—	109.793.398
	Total général des dépenses . . .	179.167.105	1.792.549.575

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1944	Crédits pour 1945
Chapitre III. — RECETTES ET DEPENSES POUR ORDRE.			
(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice).			
1	Recettes et dépenses concernant l'Union économique.....	—	41.200.000
<i>1bis</i>	Recettes et dépenses concernant la convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 23 mai 1935	—	2.000.000
<i>1ter</i>	Exécution des art. 2 et 3 de la Convention du 23 mai 1935 instituant entre le Grand-Duché et la Belgique un régime commun en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit	p ^r mém.	p ^r mém.
2	◆		
3	Postes. — Remboursement aux Offices étrangers	—	75.000
4	Télégraphes. — Remboursement aux Offices étrangers	—	100.000
5	Téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers	—	125.000
6	Impôt industriel. (Gewerbsteuer)	3.474.000	60.000.000
		3.474.000	103.500.000

Arrêté grand-ducal du 26 décembre 1945, concernant l'exécution de la loi du Budget pour les exercices 1944 (du 10.9.1944 au 31.12.1944) et 1945.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la loi de ce jour concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour les exercices 1944 (du 10.9.1944 au 31.12.1944) et 1945 ;

Sur le rapport de Notre Gouvernement ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les membres du Gouvernement sont autorisés, chacun dans son département, à disposer des crédits portés au Budget des dépenses pour 1944 (du 10.9.1944 au 31.12.1944) et 1945. Ils ordonneront et régleront, en se conformant aux lois et règlements, les dépenses qui par leur nature, rentrent dans le libellé des articles respectifs.

Art. 2. La répartition des crédits communs à plusieurs départements sera faite par le Gouvernement en Conseil.

Art. 3. Les Membres du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 26 décembre 1945.

Charlotte.

Les Membres du Gouvernement :

P. Dupong.
Jos. Bech.
P. Krier.
N. Margue.
V. Bodson.
G. Konsbruck.
Eug. Schaus.
Ch. Marx.

Loi du 27 décembre 1945 ayant pour objet d'autoriser la perception des impôts budgétaires pour 1946 et d'allouer un crédit provisoire pour les dépenses courantes de l'Etat des mois de janvier et février 1946.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 24 décembre 1945 et celle du Conseil d'Etat du même jour, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1945 seront recouverts pendant l'exercice 1946 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Art. 2. Il est ouvert au Gouvernement un crédit provisoire de 280.459.362 francs pour couvrir les dépenses courantes à effectuer pendant les mois de janvier et février 1946 conformément au Budget pour l'exercice 1945.

Art. 3. L'exécution de la présente loi sera réglée par arrêté grand-ducal.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 27 décembre 1945.

Charlotte.

Les Membres du Gouvernement :

P. Dupong.
Jos. Bech.
P. Krier.
N. Margue.
V. Bodson.
G. Konsbruck.
Eug. Schaus.
Ch. Marx.

Arrêté grand-ducal du 27 décembre 1945 concernant l'exécution de la loi qui précède.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la loi en date de ce jour, qui ouvre au Gouvernement un crédit provisoire de 280.459.362 francs pour les dépenses courantes à effectuer pendant les mois de janvier et février 1946 conformément au Budget pour l'exercice 1945 ;

Sur le rapport de Notre Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Les Membres du Gouvernement sont autorisés, chacun dans son département, à disposer des crédits mis à leur disposition par la loi précitée dans les limites des articles prévus au budget des dépenses de l'exercice 1945. Ils ordonnanceront et régleront, en se conformant aux lois et règlements, les dépenses qui, par leur nature, rentreront dans le libellé des articles respectifs.

L'autorisation de disposer des crédits portés au Budget pour 1945 cessera, lorsque les ordonnancements et régularisations des dépenses auront atteint le chiffre global de 280.459.362 francs.

Luxembourg, le 27 décembre 1945.

Charlotte.

Les Membres du Gouvernement :

P. Dupong.

Jos. Bech.

P. Krier.

N. Margue.

V. Bodson.

G. Konsbruck.

Eug. Schaus.

Ch. Marx.

Arrêté grand-ducal du 24 décembre 1945 portant modification de l'arrêté grand-ducal du 10 janvier 1945 concernant la fixation des loyers.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu les lois des 28 septembre 1938 et 29 août 1939 portant extension de la compétence du pouvoir exécutif ;

Revu Notre arrêté du 30 septembre 1939 portant institution de tribunaux arbitraux en matière de bail à loyer ;

Vu l'avis de la Chambre des députés en date du 19 décembre 1945 ;

Vu l'article 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

L'arrêté grand-ducal du 10 janvier 1945 concernant la fixation des loyers est remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 1^{er}. Indépendamment des dispositions de l'arrêté du 31 octobre 1936 concernant la protection du fonds de commerce tout bail à loyer qui vient à cesser pour n'importe quelle cause est prorogé à la demande du preneur pour un terme qui ne peut dépasser le 30 juin 1946, à moins que le bailleur ne prouve avoir besoin des immeubles loués pour les habiter lui-même ou les faire habiter par ses descendants en ligne directe. Si dans ces derniers cas le bailleur respectivement ses descendants en ligne directe n'ont pas pris possession des immeubles loués dans le mois qui suit le départ de l'ancien preneur, ce dernier a droit à des dommages-intérêts. La prorogation pourra être renouvelée.

Le déguerpissement pourra également être ordonné contre tout preneur qui ne remplit pas ses obligations.

Art. 2. Le bénéfice du présent arrêté ne peut pas être invoqué dans le cas où le preneur ou son conjoint fait l'objet de poursuites ou d'une condamnation pour infraction contre la sûreté extérieure de l'Etat.

Art. 3. L'exécution des décisions par les tribunaux arbitraux qui sont en contradiction avec les dispositions de l'art. 1^{er} est suspendue jusqu'au 30 juin 1946.

Art. 4. Les loyers et fermages originaires fixés en francs luxembourgeois et convertis ultérieurement en Rm., sont reconvertis en francs au taux de 1 Rm. = 12,50 francs.

Les réductions accordées par les tribunaux luxembourgeois respectivement convenues entre parties sur la base de l'arrêté grand-ducal du 30 septembre 1939 et supprimées sous le régime de l'occupation sont remises en vigueur. Toutefois dans le cas où la cause qui a justifié une réduction a disparu ou vient à disparaître le bailleur est en droit de demander la suppression de la réduction.

Les loyers et fermages en Rm. sous le régime de l'occupation sont convertis en francs au taux de

1 Rm. = 12,50 francs. Pour autant que ces loyers seraient supérieurs aux loyers fixés conformément aux alinéas qui précèdent, les locataires pourront en demander la réduction. Les prix de baux établis sur la base du nombre-indice jusqu'au 10 mai 1940 et convertis en Rm. sont reconvertis en francs au taux de 1 Rm. = 12,50 francs. La clause du nombre-indice est provisoirement suspendue.

Les prix de baux qui ont été conclus ou renouvelés après le 10 septembre 1944 ou qui seront conclus jusqu'au 30 juin 1946 ne pourront pas être supérieurs à ceux fixés conformément aux alinéas qui précèdent.

Si le loyer ou fermage fixé en Rm. sous le régime de l'occupant a été augmenté pendant cette période, la conversion en francs au taux de 1 Rm. = 12,50 francs se fera sur la base du loyer initial.

Lorsque les frais de chauffage se trouvent compris dans le loyer, le propriétaire a droit à une augmentation du loyer d'après un barème à fixer par arrêté ministériel.

Art. 5. Toutes les contestations entre bailleurs et locataires relatives aux dispositions du présent arrêté sont portées devant le tribunal arbitral institué par l'arrêté grand-ducal du 30 septembre 1939.

Art. 6. Nos Ministres des Finances et de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 24 décembre 1945.

Charlotte.

Les Membres du Gouvernement :

P. Dupong.

Jos. Bech.

P. Krier.

N. Margue.

V. Bodson.

G. Konsbruck.

Eug. Schaus.

Ch. Marx.

Arrêté ministériel du 15 novembre 1945 concernant l'alimentation de la caisse de prévoyance des employés communaux pour 1945.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu les art. 41 et 42 de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, sur la caisse de prévoyance des employés communaux, ainsi que l'art. 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 1920, portant modification des art. 62 et 64 du règlement du 11 décembre 1912, pris en exécution des lois prémentionnées ;

Vu les propositions du Conseil d'administration de la caisse de prévoyance ;

Arrête :

Art. 1^{er}. La cotisation à verser pour l'alimentation de la caisse de secours des employés com-

munaux est fixée, pour l'année 1945, à cent francs pour les membres affiliés à la dite caisse et à cinquante francs pour les veuves survivantes des anciens membres participants.

Art. 2. Cette cotisation est retenue par les receveurs communaux sur les traitements à payer aux participants pour le mois de décembre 1945, et versée dans le courant du même mois entre les mains du secrétaire-trésorier de la caisse de prévoyance.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 15 novembre 1945.

Le Ministre de l'Intérieur,

Eug. Schaus.

Avis. — Magistrature. — Par arrêté grand-ducal du 16 décembre 1945, M. Paul *Pemmers*, président du tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été nommé conseiller honoraire à la Cour supérieure de Justice à Luxembourg. — 20 décembre 1945.

Avis. — Règlement communal. — En sa séance du 30 octobre 1945, le conseil communal de Mersch a édicté un règlement sur la déclaration et la location des logements ainsi que la réquisition d'immeubles.

Le dit règlement a été dûment publié. — 19 décembre 1945.